



LE MOT DU MAIRE



Robert CLERC
Maire de Grésy-sur-Aix

Grésy'lien : pour les collectivités locales, la rentrée a sonné l'annonce de nouvelles restrictions budgétaires. Comment appréhendez vous la situation ?

Robert Clerc : le soutien financier de l'État auprès des communes s'amenuise d'année en année. C'est un fait. La balance entre les recettes et les dépenses de notre commune est une nouvelle fois à l'ordre du jour. Même si nous ne connaissons pas encore les contours de ces nouvelles mesures, nous savons que nous aurons à fournir un nouvel effort financier alors que Grésy est une commune dynamique dont les besoins ne cessent d'augmenter ! Avec la natalité, la population s'agrandit alors si la tendance générale est à la restriction de budget, nous restons attentifs à ne pas faire d'économie sur l'éducatif ! Cette année, à l'école, malgré le contexte, l'ensemble des prestations habituellement proposées ont été reconduites. Par exemple, le Comité de Pilotage du restaurant scolaire, dans une démarche d'amélioration de la qualité du déjeuner des élèves, s'est attaché à choisir un nouveau prestataire.

Grésy'lien : côté scolaire justement, quelles ont été les grandes lignes de cette rentrée 2017 ?

Robert CLERC : à l'école, la rentrée a vu l'ouverture d'une 11^{ème} classe en élémentaire et la fermeture d'une classe à l'école maternelle. Cette année, 78 enfants sont passés de la grande section au CP. C'est un nombre conséquent et assez rare pour être souligné ! Bien sûr, la question de la sécurité reste au cœur de nos préoccupations. Nous connaissons l'inquiétude des parents d'élèves à ce sujet. Le plan vigipirate étant toujours actif, les équipes d'encadrants restent en alerte. La Police Municipale est très attentive à ce qui se passe au quotidien. La question du retour à la semaine de 4 jours s'inscrit aussi dans l'actualité de cette rentrée. On sait qu'aujourd'hui 40% des communes y sont revenues. A Grésy, nous avons décidé de ne rien changer cette année ; la mise en place des TAP a pris du temps et implique l'intervention de nombreuses personnes. L'idée est donc de créer un groupe de réflexion avec les parents et les instituteurs. Une série de réunions aura lieu d'ici à décembre où nous aurons arrêté une nouvelle organisation pour la rentrée 2018.

Grésy'lien : l'élaboration d'un PLU à l'échelle intercommunale constitue un travail conséquent, où en est la commune ?

Robert Clerc : oui, l'idée est de se projeter sur les 15 années qui viennent. Il faut prévoir les constructions nécessaires à l'accueil de la population qui grandit, tout en économisant du foncier, pour ne pas s'étendre sur les parcelles agricoles et préserver le paysage. Mais nous allons en parler plus en détail dans ce bulletin.



BRÈVES DE RENTRÉE SCOLAIRE

École élémentaire

66%
des enfants
participent
au TAP

Effectif total
447
élèves

 293 élèves

 180 élèves en moyenne, sur 3 services par jour, au restaurant scolaire
Changeement de prestataire : 1001 repas
Le prix des repas reste inchangé

 11 classes (1 de plus)

 **Travaux informatiques :**
cablage réseau et
équipement informatique

École maternelle

62%
des enfants
participent
au TAP

 154 enfants

 70 élèves en moyenne, sur 2 services par jour, au restaurant scolaire

 6 classes (1 de moins)



TAP

► 291 élèves de maternelle et élémentaire inscrits

► On y pratique l'**histoire de l'art**, la **cuisine**, la **culture espagnole**, la **gym aérobie** et toujours les préférés : **poterie, foot et scrapbooking**

► **Le Décret du 28 juin 2017 donne le choix aux communes de revenir ou non, à la semaine de 4 jours.**

A Grésy, un groupe de travail a été créé avec les parents d'élèves et les instituteurs pour réfléchir à une nouvelle organisation pour la rentrée 2018. La réflexion sur l'avenir est lancée !

LE SAVIEZ-VOUS ? LA POSE DE CLÔTURES EST RÈGLEMENTÉE !

Règlementation des clôtures de propriété

Lorsque vous souhaitez clôturer votre propriété, il est impératif de déposer une Déclaration Préalable en Mairie. C'est une fois l'autorisation de la mairie obtenue que vous pouvez vous lancer dans les travaux. Même s'il n'est pas obligatoire de clôturer sa propriété, si vous choisissez de le faire, voici les règles à respecter :

- **Hauteur maximum : 2 mètres** (elle peut être limitée pour des raisons de sécurité publique en bordure de voies ouvertes à la circulation)
- Les "mur-bahut" ne doivent pas dépasser 0,60 mètre (la hauteur pourra être inférieure à 60cm dans les secteurs soumis aux risques d'inondation)
- Les clôtures doivent être constituées de grilles, grillages ou tout autre dispositif à claire-voie (un rapport vide-plein supérieur à 50% est autorisé dans les secteurs soumis aux risques d'inondation)
- Les haies qui doublent les clôtures doivent être uniquement composées d'essences locales panachées, comportant majoritairement des essences caduques.
- Tout portail doit respecter un recul par rapport à la voie, suffisant au stationnement d'un véhicule en dehors de la voie



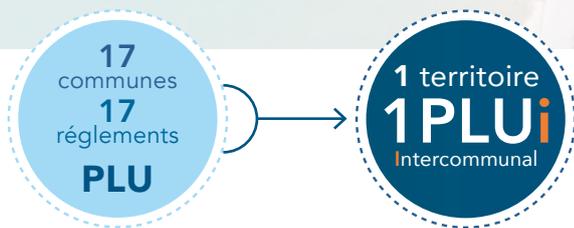
CE QUI EST INTERDIT :

- les plaques pleines (ciment, métal, plastique, verre, etc)
- les bois tressés
- les canisses
- les voiles
- les bâches

2017 : LE PROJET FINAL DE PLUi SE DESSINE

Exit l'individualisme local, avec l'évolution des modes de vie et une population qui ne cesse de grandir, il était devenu indispensable de penser l'avenir à l'échelle d'un territoire. Avec les loi GRENELLE de 2010 et ALUR en 2014, l'aménagement du territoire relève de la compétence de l'intercommunalité et ses principes doivent être énoncés dans le cadre d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

A Grésy, l'équipe municipale travaille sur l'aménagement de la commune pour les 15 années à venir, en suivant les objectifs exprimés dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), commun à l'ensemble des communes du territoire de l'ancienne CALB.



Le développement durable, fil rouge de l'aménagement futur du territoire

Avec le PLUi, Grand Lac entend mettre en place une réelle démarche de transition énergétique. Cela passe par exemple par l'économie d'eau (on ne construit pas là où il n'existe pas de canalisations), ou la protection des espaces boisés, classés au titre des éléments remarquables inscrits dans le paysage (arbres, etc), et des éléments du "Petit Patrimoine" comme les fours, les bassins ou les murs en pierre. Il protège aussi les supports au bon fonctionnement écologique comme les zones humides, les espaces verts, les trames vertes et bleues.

Un PLUi réfléchi dans le sens de l'intérêt commun

La Plan Local d'Urbanisme, à l'échelle intercommunale place l'aménagement territorial de chaque commune dans un contexte de territoire global. La réflexion de chacune sur son développement, prend en compte l'intérêt de toutes.

Si auparavant le territoire comptait 17 communes et 17 règlements d'urbanisme, demain, Grand Lac ce sera 1 territoire et 1 seul règlement. L'objectif est que tous vivent dans un cadre homogène et organisé selon le potentiel de chacune des communes.

Alors, pour ce nouveau PLUi, la règle est la même pour tous. Les bases de développement pour densifier les zones urbaines sont claires :

- On ne touche pas aux terres agricoles
- On ne touche pas aux terres naturelles
- On construit en partant du centre vers les extérieurs et du bas vers les hauteurs

Aujourd'hui la construction du PLUi est le fruit de déjà 2 années de travail et d'une approche réfléchie, faisant partie intégrante d'un système à part entière. Impossible d'y déroger, la loi ne le permet pas.

COMMENT SE CONSTRUIT LE PLUi DANS NOTRE COMMUNE ?

1 En définissant les fondamentaux en lien avec la question : "de quoi rêve t-on pour la commune en 2030 ?"

- 1 - préserver le cadre de vie
- 2 - préserver le paysage
- 3 - limiter au maximum l'invasion des véhicules et donc anticiper les flux de circulation
- 4 - disposer des infrastructures communales suffisantes pour accueillir les habitants.

2 En travaillant sur une hypothèse démographique pour anticiper les besoins...

... Des besoins qui ne se restreignent pas à la problématique du logement mais intègrent toutes les exigences dictées par le PADD (écoles, routes, paysage...)

- Les communes du territoire ont retenu un scénario de croissance moyenne de la population à 1,85% par an.
- Sur cette base, à Grésy, la population a été estimée à 5700 habitants environ en 2030.

3 En évaluant le nombre de logements nécessaires.

Dans l'état actuel des calculs, il serait nécessaire de construire environ 600 logements à l'échelle 2030.

4 En faisant l'état des lieux des zones encore urbanisables pour évaluer le nombre de constructions potentielles tout en :

- respectant un cadre réglementaire très strict dicté à la fois par l'État et le territoire.
- étant capable de densifier tout en respectant l'environnement local.
- envisageant plusieurs alternatives d'orientation d'aménagement (OAP)

CALENDRIER À RETENIR



 **Fin février à début mars 2018 :** présentation de l'avant-projet de PLUi au grand public

 **A partir de septembre 2018 :** lancement d'une enquête publique

 **A partir de novembre 2018 :** intégration des retours de l'enquête au projet

 **Décembre 2018 :** approbation du PLUi

Vous avez des projets de construction ?



Vous l'aurez noté, en 2019, le règlement d'urbanisme aura changé. Alors dans ce contexte de transition de la réglementation, il est important de boucler les dossiers avant fin 2018. S'ils ne sont pas agréés en 2018, dès 2019, les permis de construire seront jugés selon le règlement du nouveau PLUi et donc potentiellement en décalage avec la nouvelle réglementation.

Pour rappel, la durée d'instruction d'un permis de construire est de 3 mois. En cas de demande de pièces complémentaires, vous avez 3 mois pour les déposer.

Retrouvez tous les détails sur les grandes étapes du PLUi sur les panneaux d'information affichés en mairie.



AVEC NOUS, RETRACEZ L'HISTOIRE DE VOTRE COMMUNE



Que vous soyez natif de la commune ou nouvel habitant, sachez que la mairie et la bibliothèque préparent un événement sur l'histoire et la vie de la commune.

Vous pouvez y participer en nous prêtant des documents anciens (plans, cartes postales, photos, etc) ou en nous apportant votre témoignage sur votre vie dans la commune.

☎ 04 79 34 05 21

✉ bibliotheque@gresy-sur-aix.fr

APPEL AUX BÉNÉVOLES



La bibliothèque municipale recherche des bénévoles pour accompagner et enrichir ses projets autour de la lecture et de la découverte artistique.

**Vous pouvez offrir 2h00 de votre temps par semaine... voire plus ?
Les bibliothécaires vous attendent pour tout vous expliquer !**

Contact : Auprès de la bibliothèque

☎ 04 79 34 05 21

✉ bibliotheque@gresy-sur-aix.fr

LE REPAS DES AÎNÉS



Le traditionnel Repas des aînés aura lieu le **19 novembre** !

Si vous avez plus de 70 ans et que vous n'avez pas reçu votre invitation, contactez la mairie dans les plus brefs délais pour nous le faire savoir.

Après le 8 novembre aucune inscription ne pourra être acceptée.

☎ 04 79 34 80 50

AGENDA



25 OCTOBRE 2017 MERCREDI DU CONTE À LA BIBLIOTHÈQUE

Spécial Halloween ! Viens frissonner avec nous et découvrir des histoires de fantômes et de sorcières...
Histoires racontées en anglais et français

Bibliothèque, à 15h30

27 OCTOBRE 2017 10 ANS DE GRÉSY DANSE

Salle polyvalente, à 19h00

4 NOVEMBRE 2017 LES RDV DU SAMEDI À LA BIBLIOTHÈQUE :

Moment d'échange sur la vie de Rodin, son oeuvre, son art avec Antoine Guillot de la Cie Caravelle

Bibliothèque, à 10h00

10 NOVEMBRE 2017 CONSEIL MUNICIPAL

Mairie, à 19h30

11 NOVEMBRE 2017 CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE, EXPOSITION DU CENTENAIRE ANNÉE 1917, REMISE DES PRIX DES MAISONS FLEURIES

Monument aux morts, 10h30
puis salle polyvalente dès 11h00

11 NOVEMBRE 2017 REMISE DES PRIX DES MAISONS FLEURIES

Salle polyvalente, à 11h00

16 NOVEMBRE 2017 AG GRÉSY DANSE

Centre Omnisports, à 20h15

16 NOVEMBRE 2017 LES RDV DU SAMEDI À LA BIBLIOTHÈQUE :

Club de lecture
Bibliothèque, de 10h à 12h

19 NOVEMBRE 2017 REPAS DES AINÉS

Salle polyvalente, à 12h

23 NOVEMBRE 2017 AG CLUB CYCLOTOURISME

Salle polyvalente, de 18h à 20h

24 NOVEMBRE 2017 AG A.S.A

Salle polyvalente, à 18h

25 NOVEMBRE 2017 AG ANANDA YOGA

Salle polyvalente, de 10h à 11h30
suivie d'un repas partagé

26 NOVEMBRE 2017 BOURSE AUX JOUETS DE L'ACEJ

Centre Omnisports, à 9h30

1^{er} DÉCEMBRE 2017 CÉRÉMONIE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Mairie, à 18h30

2 DÉCEMBRE 2017 LES RDV DU SAMEDI À LA BIBLIOTHÈQUE :

Échange avec la maison d'édition "Un autre sens" sur le livre "Comment ça marche la vie ? A quoi ça sert ?".
Présence de l'auteur et de l'illustratrice
Bibliothèque, à 10h00

6 DÉCEMBRE 2017 MERCREDI DU CONTE À LA BIBLIOTHÈQUE

Contes de Noël - Animation
pour les 3/7 ans
Bibliothèque, à 15h30

15 DÉCEMBRE 2017 CONSEIL MUNICIPAL

Mairie, à 19h30

7 JANVIER 2018 GALETTE ET INSCRIPTIONS AU CLUB CYCLOTOURISTE

Salle polyvalente, de 15h à 19h

12 JANVIER 2018 VOEUX DU MAIRE

Mairie, à 18h30

13 JANVIER 2018 AG COMITÉ DES FÊTES

Salle Polyvalente, à 18h30

18 JANVIER 2018 TOURNOI DE BELOTE DU CLUB CYCLOTOURISTE

Salle polyvalente, de 19h à 22h

GRÉSY-SUR-AIX, BIEN PLUS QU'UNE VILLE

CONTACTEZ LA MAIRIE DE GRÉSY-SUR-AIX

1, place de la Mairie - 73100 Grésy-sur-Aix

Tél : 04 79 34 80 50 E-mail : contact@gresy-sur-aix.fr

www.gresy-sur-aix.fr



RETROUVEZ-NOUS
SUR FACEBOOK

facebook.com/gresysuraix